



PASS BENEVOLAT

2027

1^{ère} Demande

**A RETOURNER AU SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE
DE PREFERENCE AVANT LE 30 NOVEMBRE 2026**

(CARTE VALABLE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2027)

Ou par mail à vie.associative@brive.fr

Merci d'indiquer ici le nombre de bénévoles proposés pour le dispositif Pass Bénévolat au regard des critères ci-après :

Présentation du dispositif

Le Pass Bénévolat adopté par le conseil municipal le 29 juin 2022 offre des avantages d'accès aux équipements culturels et sportifs de la ville de Brive en contrepartie d'un engagement associatif ou citoyen.

L'objectif est de valoriser et de récompenser l'investissement des quelques 8000 bénévoles brivistes en leur permettant de bénéficier de la carte des « Donneurs de temps ».

Définition du bénévole

Un bénévole est une personne d'utilité publique qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de leur temps professionnel et familial, sans rémunération ni compensation à l'exception des frais kilométriques.

Conditions d'accès au dispositif

- faire partie :
 - d'une association briviste
 - d'une association non briviste subventionnée par la municipalité
- être bénévole et **être âgé de moins de 26 ans ou effectuer au moins 150 heures** d'engagement bénévole par an.
- être bénévole d'une des trois actions ci-dessous et ne faisant pas partie d'associations mais œuvrant pour le bien de la collectivité, à titre dérogatoire et au titre de bénévole du service public,
 - Les conciliateurs de justice
 - Une Visite Un sourire
 - La Foire du Livre

N'entrent pas dans le champ de ce dispositif : les associations relevant des organisations professionnelles ainsi que de la vie politique.

La Carte des « Donneurs de Temps »

Cette carte nominative, d'une validité d'un an, offre de nombreux avantages :

- une réduction de 20%, cumulative avec les tarifs préférentiels déjà en vigueur, et applicable sur l'ensemble des grilles tarifaires des équipements suivants :

○ Golf de Planchetorte	○ Le Centre Municipal d'Arts Plastiques
○ La Piscine	○ Le Conservatoire
○ La Patinoire Municipale	○ Le Cinéma « Le Rex »
○ Le Musée Edmond Michelet	○ La Médiathèque
○ Le Musée Labenche	○ Les Studios
○ L'Empreinte	○ La Ludothèque
- des animations et des formations tout au long de l'année permettant aux bénévoles de tout horizon de se rencontrer et d'échanger,
- des entrées pour les événements sportifs et culturels pour lesquels la ville de Brive est partenaire ou dispose d'un contrat de prestations de services.

Votre association

Nom de l'association : _____

Adresse du siège : _____

Correspondant : _____

N° de téléphone : ____/____/____/____/____

Adresse mail : _____@_____

Votre association est-elle subventionnée par la Ville de Brive : ☐ oui ☐ non

Objet de votre association :

Engagement du Président

Je soussigné(e) _____, président(e) de l'association _____ certifie que les informations renseignées dans ce dossier sont exactes, et que les bénévoles proposés pour le dispositif « Pass Bénévolat » mis en place par la Ville de Brive effectuent plus de 150h de bénévolat par an à titre gracieux tel que stipulé dans le présent dossier.

Fait à _____

le : ____/____/____

Signature

**Joindre une
photo récente
(ne pas la
coller)**

Carte d'identité du Donneur de Temps

Nom :		Age :	
Prénom :			
Adresse :			
Téléphone :			
Adresse mail : @			
Nombre approximatif d'heures > à 150h de bénévolat en 2026			
Fonction dans l'association :			
Etat détaillé des actions justifiant des plus de 150 h de bénévolat dans les 12 derniers mois			

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement destiné à : (coordonnées du responsable de traitement), Pour la finalité suivante : création d'un fichier de bénévoles

Le destinataire de ces données est la Mairie de Brive - La durée de conservation des données est de 1 an.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant à M. le Maire, Service Vie Associative Place Jean Charbonnel 19100 BRIVE. Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

